

(N^o 68.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1885-1886.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1886.

*(Voir les n^{os} 84, VIII, session de 1884-1885, 5, VIII, 63, 114 et 177, session
de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-neuf francs (85,484,849 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 13 mai 1886.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE SADELEER.
J. DE BURLET.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1886

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	167,850 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 »	557,250
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
<i>Section 1^{re}. — Services communs</i>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	125,900 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	700,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000 »	
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,460,540 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,587,000 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,500,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,595,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,619,870	67,957,575
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,785,700	
19	Primes d'économie et de régularité.	555,400	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	3,900,400	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	11,800,000	
	<i>Section 4. — Transports.</i>		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,053,820	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,027,540	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	590,000	
25	Frais d'exploitation	2,050,000	
26	Camionnage	1,760,000	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux	650,000	
28	Redevances aux compagnies.	55,000	
29	Ristournes à des établissements industriels du bassin du Centre, d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi, par suite des travaux d'élargissement des embranchements de ce canal	45,000	
	<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>		
30	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,570	
31	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	84,520	
	(Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 30 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	<i>Section 1^{re} — Services communs.</i>		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	93,889	
33	Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	102,150	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 2. — Postes.</i>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,411,613 »	
56	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	3,894,359 »	
37	Transport des dépêches	526,340 »	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	645,000 »	13,244,624 »
39	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, armement des facteurs ruraux.	738,820 »	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 »	
<i>Section 3. — Télégraphes.</i>			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,289,621 »	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,068,180 »	
44	Entretien.	290,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 »	
	(Les crédits portés aux articles 52, 55 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
46	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	905,119 »	
47	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	185,180 »	3,806,125 »
48	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,400,000 »	
49	Subsides	193,155 »	
50	Traction et matériel	1,122,671 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
51	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE VI.		
52	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.		
53	Pensions : premier terme.	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
54	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,525 »	29,525 »
	CHAPITRE IX.		
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . fr.	»	85,484,849 »